

JEUNESSE p.12

De nouveaux séjours d'hiver

DOSSIER SPÉCIAL p.13

Portraits de Châteauneuvais

ASSOCIATIONS p.20

Subventions municipales

Votre magazine d'information municipal

Vivre

à Châteauneuf-les-Martigues



N°168 - JANVIER - FÉVRIER 2019



RETROUVEZ-NOUS SUR

 www.chateauneuf-les-martigues.fr - Châteauneuf-les-Martigues Officiel



SOMMAIRE

Vivre à Châteauneuf-les-Martigues

p.3
ÉDITO

p.4
ACTUALITÉ

Théâtre d'humour
Gâteau des rois des anciens
Porte ouverte des carnavaliers



p.6
À VOTRE SERVICE

Horaires d'ouverture élargis pour vous accueillir en mairie
La mission locale déménage
Réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales

p.8
SÉCURITÉ

Sensibilisation seniors
Label "l'éthique plutôt que l'étiquette"
Extension de la vidéoprotection

p.10
ÉNERGIES RENOUVELABLES

Un cliché pour rénover
Projet d'ombrières photovoltaïques
Deux nouvelles voitures électriques

p.12
JEUNESSE

Vacances d'hiver / des séjours au ski pour les 6/17 ans



p.18
ÉQUIPEMENTS

Point Fibre
Compteur Linky
Enquête en cours sur le site internet

p.20
ASSOCIATIONS

Subventions municipales

p.22
SOCIAL

La municipalité veut résorber l'habitat insalubre

p.23
EN IMAGES



p.28
INFOS PRATIQUES

p.30
EXPRESSION POLITIQUE

p.31
ÉTAT CIVIL

DOSSIER SPÉCIAL

p.13
PORTRAITS
LES CHÂTEAUNEUVAIS ONT DU TALENT

• Découvrez les portraits de sept habitants qui excellent dans leurs domaines



ÉDITO



“ Venez nous rejoindre vendredi 18 janvier à 18h30 à la Plaine des sports à l'occasion de la cérémonie de vœux pour partager un moment privilégié et découvrir les projets de 2019. Ensemble, réalisons notre ville de demain. ”

Une année qui promet d'être constructive, riche en réalisations et en projets.

Chers citoyens,

Au nom de tous les élus du Conseil Municipal, je vous souhaite tout d'abord de très belles fêtes de fin d'année avec vos familles et amis. L'année 2019 s'annonce riche en réalisations et en projets ambitieux pour mieux vous servir.

Et elle démarre en particulier avec un travail sur la création d'un nouveau site internet de la ville au service des habitants et des usagers. Depuis le 3 décembre et jusqu'au 6 janvier 2019, un questionnaire est disponible sur le site internet www.chateauneuf-les-martigues.fr pour recueillir vos souhaits d'informations et services en ligne. Soyez nombreux à y répondre, quelques clics suffisent. Vos avis et idées comptent et sont importants pour nous.

Plusieurs autres nouveautés vous faciliteront la vie. Dès le mois de janvier, vous bénéficierez d'une plage horaire plus large le vendredi dans les services municipaux et de modalités d'inscription plus souples sur les listes électorales. L'accueil de la Mission Locale qui travaille à l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans s'effectuera désormais à la Direction du développement économique et de l'emploi. De nouveaux séjours à la neige et des stages sportifs pour les jeunes pour lesquels les inscriptions sont en cours seront organisés en février pendant les vacances d'hiver.

Enfin un Centre Communal d'Action Sociale, mutualisé avec d'autres services municipaux afin de limiter les coûts de fonctionnement, sera construit cette année pour une livraison prévue fin 2019. Il est destiné à accueillir toutes les familles mais aussi les personnes les plus fragiles nécessitant une aide sociale. L'espace libéré par l'ancien CCAS au centre du village donne une autre dimension à notre belle place Bellot, ce qui nous a permis de créer des places de parking supplémentaires pour faciliter l'accès aux commerces de proximité. Mais nous pourrions aussi accueillir un plus grand nombre de personnes pour de futurs événements auxquels nous réfléchissons aujourd'hui.

Et puis je suis heureux que ce premier magazine "Vivre" de l'année 2019 mette en lumière les Châteauneuvais qui ont du talent. Sportifs, chefs d'entreprise, artistes, artisans ou créateurs...vous trouverez les portraits des habitants qui ont excellé en 2018 dans des domaines très différents. Bravo à toutes et tous.

Dans l'attente de vous rencontrer et de passer un moment convivial pendant la cérémonie des vœux qui aura lieu le vendredi 18 janvier à 18h30 au gymnase de la Plaine des sports, je vous adresse mes vœux sincères de santé, bonheur et réussite pour cette nouvelle année !

Roland Mouren
Maire de Châteauneuf-les-Martigues

DES ÉLUS À VOTRE ÉCOUTE

Vous pouvez prendre rendez-vous :

Auprès du maire,
En contactant le secrétariat du maire au 04 42 76 89 01 ou 02.

Auprès des adjoints et des conseillers municipaux,
En contactant le secrétariat des élus au 04 42 76 89 10.

MAGAZINE VIVRE N°168
JANVIER FÉVRIER 2018

Magazine d'information municipal gratuit bimestriel édité par la ville de Châteauneuf-les-Martigues.

Directeur de la publication : Roland MOUREN, maire.
Rédactrice en chef : Carole NICCO, adjointe au maire déléguée à la Communication.

Rédaction : Manon PENNEC, Sylvie REVERBEL, Émille REYES, Nathalie BENZA, Sophie REGIS, Journalistes.
Photos : René ISAIA, Adobe Stock / droits ville de Châteauneuf-les-Martigues.

Maquette et mise en page : Stéphane CLAVEAU.
Adresse de la publication : Hôtel de Ville - Place Bellot - BP 70024 - 13168 Châteauneuf-les-Martigues - Tél. 04 42 76 89 00.

Impression : Imprimerie RICCOBONO Offset Presse S.A. - 115, chemin des Valettes - 83490 Le Muy.

Tirage : 8 200 exemplaires - Décembre 2018.

Distribution : Ce magazine est distribué par des agents de la ville de Châteauneuf-les-Martigues dans toutes les boîtes à lettres de la commune, dans les bâtiments publics et les commerces de proximité.

Dans le cas où vous ne recevriez pas le magazine, vous pouvez contacter le service communication au 04 42 76 89 50 ou par courriel service.communication@chateauneuf-les-martigues.fr en spécifiant votre adresse et un numéro de téléphone pour vous contacter.





DU THÉÂTRE D'HUMOUR POUR LA SAINT-VALENTIN

Jeudi 14 février, c'est l'incontournable fête des amoureux. Pour faire rimer amour et humour, la municipalité de Châteauneuf-les-Martigues en partenariat avec la Comédie des Suds, vous propose le spectacle "Chéri, on se dit tout !" à 19h, à la salle Léo Lagrange.

Florence et Damien sont ensemble depuis sept ans. Florence décide qu'il est temps de ne plus rien se cacher pour faire durer son couple. Alors, le temps d'un week-end, ils vont jouer la transparence totale et tout se dire... leur contrainte, ne jamais se fâcher... La famille, les amis, le quotidien, tout y passe !

Tarifs : 15 € pour les adultes, 10 € pour les enfants de moins de 12 ans et les demandeurs d'emploi. Billetterie à l'accueil du Pôle culturel Jean-Claude Izzo, sur le site de la Comédie des Suds www.16-19.fr/comediesuds et sur place le soir de la représentation.



GÂTEAU DES ROIS DES ANCIENS

Dimanche 20 janvier, tous les seniors de 60 ans et plus sont attendus au gymnase Jean-Claude Blanc de la Plaine des sports pour déguster les gâteaux des rois réalisés par une boulangerie Châteauneuvaise et offerts par la municipalité.

Un après-midi convivial garanti

Après le repas, ceux qui le souhaitent pourront danser sur la piste installée pour l'occasion et profiter de l'animation musicale de qualité proposée par Alexandre Melchior et sa chanteuse. C'est une façon sympathique et chaleureuse de commencer l'année.

Une politique dynamique

Chaque année, cette tradition reste l'une des plus prisées par les seniors. En invitant les aînés à partager une galette et un gâteau des rois servis par le Maire et les élus eux-mêmes, l'équipe municipale crée du lien et favorise les rencontres entre les seniors. Ainsi rompre l'isolement des aînés est un engagement municipal. Les seniors sont d'ailleurs nombreux à participer aux activités proposées par la Maison des aînés et à s'impliquer dans la vie de la commune.

Inscriptions avant le 15 janvier à la Maison des aînés.

LE CHIFFRE

• **490** participants en 2018.



JOURNÉE PORTES OUVERTES DES CARNAVALIERS

Pour patienter avant les grands défilés du Carnaval, les carnavaliers des Amis de castrum vetus vous accueillent dans leur atelier samedi 26 janvier de 14h à 18h. Une visite originale à faire en famille.

Les enfants pourront se faire maquiller, participer à un atelier de coloriage et de décoration de masques. Petits et grands pourront mettre la main à la patte en participant aux ateliers de fabrication d'un lance-confettis et d'initiation au tapotage.

Ainsi, chacun pourra se rendre compte du travail que nécessite la construction d'un char. Les visiteurs pourront découvrir la réalisation de la structure, la pose du grillage et du papier journal, le travail de la peinture ainsi que tous les petits détails que les carnavaliers sauront dévoiler.

Enfin, si le temps le permet, vous aurez la possibilité de faire un tour de voiture à pédales. Un goûter sera offert aux enfants et à leurs parents pour clôturer cet après-midi festif.

DES HORAIRES D'OUVERTURE PLUS AMPLES

À partir du 1^{er} janvier, les horaires d'ouverture de l'Hôtel de ville et de la mairie annexe de La Mède sont élargis. Une bonne nouvelle pour les habitants, qui pourront ainsi bénéficier de 30 minutes d'accueil supplémentaire le vendredi.

+30 mn
d'accueil
le vendredi

Hôtel de ville

> Accueil, guichets (renseignements, inscriptions diverses, loisirs et sports)

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

État civil

> Pour retirer passeport, CNI

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 11h et de 13h30 à 16h30

UN NOUVEAU LIEU D'ACCUEIL POUR LES 16-25 ANS



À compter du 1^{er} janvier, les jeunes de 16-25 ans seront accueillis au sein des bureaux de la Direction du Développement économique et de l'emploi situés rue Erasme Guichet, dans la rue du cinéma Marcel Pagnol. Cela concerne les personnes sorties du système scolaire, avec ou sans diplôme, pour toutes leurs démarches professionnelles (emploi, formation, orientation), de la vie quotidienne (mobilité, santé, logement...) ou sociales.

Un conseiller de la Mission locale Est Etang de Berre les recevra sur rendez-vous tous les jours de la semaine. L'accompagnement de la mission locale propose une prise en charge globale. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé selon ses besoins, son niveau, sa situation, assuré par un conseiller référent. Un cyber espace emploi-formation équipé est aussi disponible gratuitement sur place.

Pour toute prise de rendez-vous avec votre conseiller, contactez la Direction du Développement économique et de l'emploi au 04 42 76 89 39.



DES MODALITÉS D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES PLUS SOUPLES DÈS LE 1^{ER} JANVIER

Pour lutter contre l'abstention et réduire le nombre de non-inscrits sur les listes électorales, les lois du 1^{er} août 2016 modifient les modalités d'inscriptions sur les listes électorales et instituent la création d'un répertoire électoral unique, géré désormais par l'Insee.

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription reste automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes est une démarche volontaire.

Qu'est ce qui change ?

Pour l'électeur, le principal changement est la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée jusqu'alors au 31 décembre. Auparavant, pour pouvoir voter, il fallait s'inscrire avant la fin de l'année en cours pour voter l'année suivante. Passé la date du 31 décembre, l'électeur non inscrit ne pouvait voter à aucun scrutin de l'année d'après. À partir du 1^{er} janvier 2019, pour voter, il suffira de déposer sa demande d'inscription au plus tard le sixième vendredi avant un scrutin.

La mise en place d'un répertoire unique

Les listes électorales seront gérées grâce à un répertoire électoral unique (REU). Ce répertoire sera mis à jour en continu à travers un système de gestion entièrement automatisé en collaboration avec

les communes, les consulats et l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques).

Cette réforme renforce les prérogatives du Maire en lui confiant la responsabilité des inscriptions et des radiations. Elle a également institué une commission de contrôle, par commune, chargée d'opérer un contrôle a posteriori sur les décisions du maire et d'examiner les recours administratifs.

Jusqu'à quand s'inscrire pour voter aux élections européennes ?

Les prochaines élections européennes se tiendront le 26 mai 2019. Grâce à cette nouvelle loi portant la date limite d'inscription sur les listes électorales à six semaines avant les votes, chacun pourra s'inscrire en ligne jusqu'au dimanche 31 mars via le site Internet et jusqu'au samedi 30 mars à la permanence de l'Etat civil de l'Hôtel de ville.

Plus de renseignements au service Etat civil au 04 42 76 89 00.

LES BRÈVES

LES POLICIERS
ENSEIGNENT
AUX SENIORS LES
BONS RÉFLEXES

Une séance de sensibilisation aux dangers encourus par les personnes vulnérables s'est tenue jeudi 29 novembre, afin d'enseigner aux seniors les bons réflexes à adopter dans diverses situations.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, des représentants des polices municipale et nationale

s'étaient déplacés pour l'occasion, afin d'éclairer nos personnes âgées de leur expérience. Les seniors ont ainsi bénéficié de précieux conseils avant les fêtes de Noël. Par exemple, ne pas laisser entrer chez soi un employé d'une compagnie (société des eaux, d'électricité...) dont la visite n'est pas attendue sans lui avoir demandé sa carte professionnelle

(même s'il est en uniforme). Se méfier des représentants qui vous montrent leur marchandise sur le pas de la porte, des demandes sur Internet concernant ses comptes bancaires, vérifier que personne ne lit derrière votre épaule lorsque vous composez votre code bancaire sur le clavier du distributeur de billets... Autant de petits gestes qu'il est bon de rappeler.

EXTENSION DE LA VIDÉOPROTECTION



Le 18 octobre, une nouvelle caméra de vidéoprotection a été installée au rond-point du parc municipal. Pour l'année 2018, ce sont donc 10 nouvelles caméras de vidéoprotection qui ont complété les 57 déjà installées. En 2020, on en comptera 100 au total, soit une dizaine de caméras supplémentaires par an.

“Depuis 2015, on relève
- 26% de cambriolage,
- 25 % de délinquance et
+ 46 % de faits élucidés
sur la commune, à l'aide
de la vidéoprotection.”



David Barris

Adjoint au maire délégué à la sécurité, au Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et à la prévention des incivilités

LA COMMUNE A OBTENU LE LABEL "L'ÉTHIQUE
PLUTÔT QUE L'ÉTIQUETTE"

Lundi 12 novembre l'association "L'éthique plutôt que l'étiquette" a récompensé la municipalité pour son engagement à mener des actions de sécurité basées sur la proximité. Parmi les actions récompensées : l'accompagnement et le soutien apportés aux Châteauneuvais lorsqu'ils subissent un événement notoire, des dispositifs menés

sur le terrain pour enrayer le sentiment d'insécurité (augmentation progressive des effectifs de police, dispositif des papis et mamies trafics pour sécuriser les abords des écoles), et des missions de prévention variées (sensibilisation à la sécurité routière ou à la cause animale bientôt dans les écoles). Pour obtenir ce label, les services

municipaux et les élus ont adhéré à une charte basée sur des valeurs, s'engageant à transformer la politique de la ville en une véritable relation de confiance entre les citoyens et les élus.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Si le Maire dispose d'un pouvoir de police qui conduit ses concitoyens à le considérer responsable de la sécurité dans la commune, il n'a pas le pouvoir d'apprécier l'opportunité des poursuites judiciaires. Par conséquent, il n'a pas non plus l'autorité pour annuler ou classer sans suite les procès-verbaux, car seul le Procureur de la République en a le pouvoir. Pour limiter au maximum ce risque, la municipalité propose un stationnement gratuit en centre-ville, dont la zone bleue devrait prochainement s'étendre.





UN CLICHÉ POUR RÉNOVER

L'ALEC Métropole Marseillaise - Agence Locale de l'Énergie et du Climat - en partenariat avec la mairie de Châteauneuf-les-Martigues, lance l'opération "Un Cliché pour Rénover", un service novateur gratuit pour réaliser des économies d'énergie. Les volontaires sélectionnés de la commune pourront bénéficier gratuitement d'un diagnostic énergétique de leur logement.

L'ALEC participe au déploiement de la transition énergétique sur Châteauneuf-les-Martigues, comme elle le fait sur d'autres communes.

Le concept

L'opération consiste à photographier les façades de douze habitations à l'aide d'une caméra thermique, afin de détecter les déperditions de chaleur (défauts d'isolation, d'étanchéité, etc). Un diagnostic est ensuite établi et remis aux propriétaires, accompagné de clichés infrarouges des façades de leur maison.

Ces derniers peuvent ensuite être gratuitement accompagnés et conseillés sur les travaux pouvant être entrepris via le service public de la rénovation énergétique de l'habitat assuré par l'ALEC. Il s'agit parfois de simples travaux à réaliser.

L'objectif

Encourager les particuliers à entreprendre des travaux de rénovation énergétique. Cela permet de réaliser des économies d'énergie, d'alléger de manière significative les factures mais aussi de s'assurer un meilleur confort de vie, en toutes saisons et durablement.

COMMENT PARTICIPER ?

Les habitants de Châteauneuf-les-Martigues sont invités à s'inscrire auprès de la mairie.

12 dossiers seront proposés.

Pour être éligibles à ce service entièrement gratuit, les façades de l'habitation doivent être visibles depuis le domaine public.

Date limite d'inscription le 30 janvier 2019.

> Inscription auprès de la Direction Environnement et Sauvegarde des populations au 04 42 76 90 42.

LA MAIRIE S'ÉQUIPE DE VOITURES ÉLECTRIQUES



La municipalité de Châteauneuf-les-Martigues a souhaité que la commune se dote de véhicules électriques. Plusieurs services de la ville y ont travaillé de concert.

Les entreprises de la commune ont été sollicitées pour sponsoriser l'achat de trois voitures. Cette initiative originale a permis de financer la plus grande partie de ces nouveaux véhicules utilitaires 100%

électriques grâce à l'affichage d'encarts publicitaires.

Deux voitures ont déjà été livrées au mois d'octobre. Ces véhicules ont une autonomie maximum d'environ 150 kilomètres et leur batterie se recharge en quelques heures. Ils seront ainsi adaptés aux missions effectuées quotidiennement par les agents des services municipaux, qui se déplacent dans le cadre de leur travail.

Deux bornes électriques ont également été ajoutées à la Direction des services techniques afin que les voitures se rechargent la nuit.

Une 3^{ème} voiture devrait être livrée début 2019. Un vrai engagement de la municipalité qui contribue ainsi à diminuer la production de gaz à effet de serre tout en privilégiant la promotion des entreprises locales.

UN PROJET D'OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES À LA PLAINE DES SPORTS

Depuis le début du mandat, le maire et ses adjoints souhaitent mettre en place une politique d'énergie renouvelable sur la commune. C'est dans ce cadre qu'un appel à projet a été lancé en 2016, remporté par la société "Urbasolar".

Une convention a donc été signée en octobre par le Maire autorisant la réalisation d'ombrières photovoltaïques destinées aux véhicules légers sur le parking de la Plaine des sports. Au même endroit, deux bornes de rechargement pour les véhicules électriques seront ajoutées. Ces ombrières auront une double utilité : faire de l'ombre aux usagers du parking mais surtout produire de l'énergie solaire. L'électricité produite sera revendue par la société "Urbasolar", qui, en contrepartie, louera l'espace à la commune.

Dernière étape pour que le projet voit le jour : la validation de la Commission de régulation de l'énergie, autorité administrative indépendante.



VACANCES D'HIVER : TOUT SCHUSS POUR LES 6/17 ANS

Après le succès rencontré par le guide jeunesse de l'été, la commune a proposé cette année un guide pour les vacances d'hiver. Distribué depuis le 21 novembre, l'objectif était de regrouper sur un même document toutes les offres de séjours et de stages mises à votre disposition sur notre commune durant les vacances de février. Avec une nouveauté cette année, des séjours au ski.

Deux nouvelles destinations en station, selon l'âge des participants :
Les Châteauneuvais auront la possibilité de participer à :
- un séjour aux plans d'Hotonnes dans le Sud du Jura pour les 6-12 ans, proche de la nature avec au programme du ski et une balade avec des chiens de traîneaux,
- un séjour dans la prestigieuse

station de Courchevel pour les 13-17 ans, avec le choix entre la pratique du ski et du surf. Afin de permettre au plus grand nombre de partir au ski cet hiver, la Municipalité prend en charge de 40% à 85% du coût de ces séjours en fonction des revenus de la famille.

Et une multitude d'autres activités
Pour ceux qui souhaitent rester sur la commune, le service Coordination animation jeunesse et les associations partenaires proposeront un stage multi activités. Le Relais jeunes organisera quant à lui diverses sorties et activités. Les associations proposeront un stage de gymnastique, de handball, de football, de perfectionnement en basket, mais aussi un club nature et un atelier théâtre.



EN PLUS

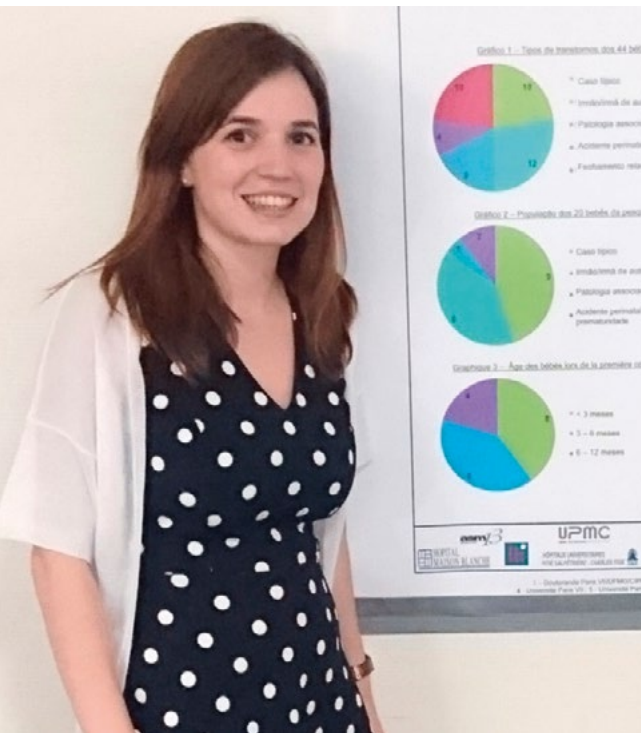
Retrouvez le programme complet dans vos boîtes à lettres et sur le site internet de la Ville. Les inscriptions se font au guichet de la Direction Education jeunesse et Sports, en Mairie Annexe de La Mède ou en ligne, sur l'espace famille et aussi auprès des différentes associations sportives de la commune.

DOSSIER SPÉCIAL



LES CHÂTEAUNEUVAIS ONT DU TALENT

Créatifs, sportifs ou encore entrepreneurs, découvrez les portraits des habitants qui ont excellé cette année dans des domaines très différents. Découvrez leur savoir-faire, leurs motivations et leur talent.



SOLÈNE EKIZIAN,

psychologue-psychothérapeute prend en charge des bébés présentant des risques autistiques

Solène Ekizian a remporté le prix de l'idée prometteuse lors des Trophées des créateurs d'entreprise 2018. Elle a su convaincre le jury : *"De par ma formation et mon expérience auprès de Marie-Christine Laznik, psychanalyste, docteur en psychologie et auteur des signes PREAUT, je souhaite ouvrir une consultation bébé-parents ouverte à tous. J'y aurai un œil spécifique sur les bébés dits "à risques d'autisme". Avec ma thèse sur ce sujet à l'université Paris-Diderot, j'aimerais réussir à démontrer scientifiquement les effets positifs d'une prise en charge dès les premiers signes de ces bébés à qui il s'agit de faire comprendre qu'il n'est pas dangereux d'entrer en relation."* En plus de son expertise et de sa douceur qui pourront soulager les parents inquiets, Solène entend bien partager ses connaissances auprès d'autres professionnels pour renforcer la démarche de prévention. Solène cherche à s'installer sur la commune dès le mois de mai après son congé maternité.

MURIEL LIAUNET,

redonne vie aux belles mécaniques

Couturière prototypiste de formation et passionnée de motos, Muriel s'est reconvertie dans ce métier d'art méconnu après avoir été sollicitée pour réparer des blousons en cuir : *"Le métier artisanal de sellier garnisseur consiste à redonner vie à des voitures de collection, des motos, des bateaux, de l'ameublement ou des fauteuils et des tables médicales. Je travaille le cuir, le simili cuir ou le tissu pour répondre aux envies de mes clients. Et quel bonheur de constater leur regard émerveillé lorsqu'ils découvrent leurs objets de collection restaurés après, parfois, des centaines d'heures de travail"*.

Muriel a reçu le coup de cœur du Maire lors des Trophées des créateurs d'entreprise.

"Ma participation à ce concours est un vrai coup de pouce. Plus tard, je souhaite à mon tour transmettre ma passion pour ce beau métier".

Son atelier ouvre ses portes au cœur du centre-ville et vous pourrez découvrir sa profession au Salon des métiers d'art qui se tiendra au pôle culturel en avril.



Ont également été récompensés lors des Trophées des créateurs d'entreprises 2018 :

Catégorie Entreprise : Gwenaëlle Mallet

Catégorie Entrepreneur de moins de 30 ans : Alicia Traniello, Nona Hovspeyan, Raphaël Justin

Catégorie Relation client : Magali Mercier

Coup de cœur : Frédéric et Alexandra Vasseur, Stéphanie Fassero et Sandrine Lucas

Coup de cœur de Total : Thierry Perret.

DIDIER ZAMORA,

créateur de Travel me like



Il a remporté le coup de cœur Maritima, lors des Trophées des créateurs d'entreprise, grâce à son agence de voyages en ligne qui réunit les voyageurs par affinités.

L'objectif ? Dépoussiérer l'image du voyage de groupe et rapprocher des vacanciers avec les mêmes attentes. Didier Zamora, ancien responsable administratif et financier a tout lâché pour monter son site de voyage, en ligne depuis cet été. Il confie : *"Je suis parti d'un constat personnel. J'aime voyager, j'ai le financement mais mes amis ne sont pas toujours disponibles aux mêmes dates pour partir. Et cela correspond à une tendance sociétale, où les gens ont des enfants plus tard et veulent profiter de la vie. Notre cible principale ce sont des trentenaires qui ont tendance à se détourner des circuits touristiques, préférant vivre une expérience personnalisée."*

Pas de voyage préconçu, tout est adapté selon les profils et les envies de destination. En effet, Didier Zamora ayant beaucoup voyagé, il se sert de son réseau et de ses propres expériences pour créer des voyages uniques avec des contacts locaux. Sur le site chaque voyageur remplit un formulaire et est classé selon un profil, aventurier (à la recherche d'expériences), explorateur (qui aime le confort) et extrême (sac à dos et trek). Lorsque le nombre de voyageurs est atteint (entre 4 et 10 personnes), le séjour est validé. Le premier départ a eu lieu en novembre, un safari détente au Kenya.

GRÉGORY LOYAU,

producteur de bières artisanales "made in Châteauneuf"

Grégory Loyau a lancé sa micro brasserie en novembre 2017 et c'est dans son jardin où il a commencé par cultiver le houblon, que "La Calanque" est née : une bière 100% locale. Une idée qui lui a valu le 1^{er} prix dans la catégorie Artisanat et commerce de proximité, aux Trophées des créateurs d'entreprises.

Après trois ans de réflexions et de tests pour mener à bien son projet, le brasseur propose aujourd'hui quatre variétés de bière, directement sorties de ses fûts, que l'on retrouve sur les marchés des environs. Son objectif : proposer des bières qui se démarquent par leurs saveurs de Provence.

Dans ses recettes, Grégory joue sur la torréfaction des céréales, alterne entre les touches d'agrumes, de gingembre et de miel. La bière brune est produite avec le houblon de son jardin. Le complément et les céréales proviennent des producteurs locaux. Prochainement une nouvelle bière blanche complètera la gamme, aux arômes de lavande et de romarin. Une idée et un savoir-faire en plein essor, puisque la demande est grandissante.



“ La saveur d'une bière résulte du temps de cuisson du houblon. Je recherche l'équilibre entre l'amertume et le floral. ”



LORÉNA AUBERT,

Championne départementale et régionale de judo

À tout juste 12 ans, Loréna, ceinture verte de judo, pratique ce sport depuis déjà 7 ans. Une véritable passion familiale puisque son grand-père, Jean Gramont, était lui-même un ancien champion judoka ceinture noire 4^{ème} dan. C'est donc sous le regard bienveillant de ses parents et de ses grands-parents que Loréna enchaîne les compétitions et les victoires dans toute la région depuis des années. Elle n'a jamais perdu une compétition depuis qu'elle est petite. Elle a d'ailleurs fait ses débuts à La Mède et s'entraîne aujourd'hui deux fois par semaine à Ensues-la-Redonne et un samedi par mois avec Pauline Barucchi, championne de France en équipe et Christian Laugier. Elle a aussi un coach sportif qui la conseille. Même si toutes ces victoires sont une grande fierté et l'aboutissement d'un long travail, il y a aussi parfois des déceptions.

"Loréna avait remporté la médaille d'or des championnats régionaux et départementaux dans la catégorie benjamine (de moins de 57 kg) et a donc été automatiquement sélectionnée pour les championnats de France benjamines en décembre. Malheureusement, lorsqu'elle a eu ses 12 ans en septembre, elle est passée de la catégorie benjamine à celle de minime. Elle ne pourra donc pas y participer et c'est une véritable déception pour elle qui visait une médaille aux championnats de France."

Toutefois, pas question de baisser les bras, pour Loréna Aubert qui combine sport et école de façon remarquable.

Prochains objectifs : aller jusqu'aux championnats de France en mars en remportant les championnats départementaux et régionaux dans sa catégorie minime et obtenir la ceinture noire dans un futur proche.

L'ÉQUIPE DU CHB,

Championne de Nationale 3

La saison dernière, l'équipe senior masculine du Châteauneuf Handball (CHB) a réussi la belle performance de se classer première de Nationale 3 en dominant le championnat avec un seul match perdu pendant toute la saison. Ainsi, les joueurs promus en Nationale 2 cette année, affronteront dans leur poule les équipes allant de Monaco jusqu'à Saint-Étienne. Un véritable challenge pour les joueurs, qui s'entraînent trois fois par semaine. Dans cette équipe, beaucoup d'entre eux ont été formés au CHB. Sandrine Perrin, présidente du club explique : *"C'est l'état d'esprit de ce club familial qui fédère et plaît aux joueurs. Nous donnons la priorité à la formation de qualité des jeunes. Nous travaillons ensemble pendant de nombreuses années pour les amener au niveau de la N2. Ils se connaissent, adhèrent à l'esprit du CHB et deviennent ensuite des équipiers soudés. Nous recrutons également quelques joueurs d'expérience pour pérenniser le niveau de jeu."* L'objectif pour cette saison ainsi que les prochaines est de se maintenir en N2, en évitant le bas du classement. Le début de saison semble déjà prometteur.

Prochain match : samedi 26 janvier à 20h à la Plaine des sports contre le PAUC (Club d'Aix-en-Provence).



Les Châteauneuvais ont du talent



SANDRINE LABORDE,

Championne de France en saut d'obstacles

La Médéenne Sandrine Laborde a remporté le titre de championne de France en saut d'obstacles, lors des championnats de France d'équitation Poneys et Clubs organisés par la Fédération Française d'Équitation à Lamotte-Beuvron (41).

C'est avec son cheval Neuf de Pique, que la cavalière a concouru aux sauts de 85cm de hauteur (dits club 2), dans la catégorie senior-major, soit de 35 ans et plus.

"L'ambiance était incroyable. On pense souvent à tort que l'équitation est un sport individuel, mais il y avait derrière nous toute une équipe et des proches, tous venus nous encourager."

Une passion que Sandrine vit en famille, puisqu'à ce même concours, sa fille aînée Anaïs Ablat, 17 ans, est arrivée 4^{ème} en catégorie club 2 excellence. Sa cadette Noémie Ablat, 10 ans, a quant à elle remporté le titre de championne de France de PonyGames en Benjamin 1, et de CSO en catégorie A élite, au cours d'un autre concours.

"L'équitation est un sport responsabilisant pour les jeunes. Ils apprennent à s'occuper d'un cheval, à travailler en équipe, et en même temps à devenir autonome en gérant leur matériel."

“ J'avais arrêté l'équitation vers mes 25 ans, et il y a 8 ans en accompagnant ma fille à ses cours d'équitation l'envie de reprendre est devenue grandissante. ”



UNE RÉUNION PUBLIQUE DÉDIÉE À L'ARRIVÉE DE LA FIBRE OPTIQUE

La municipalité a reçu en mars puis en septembre dernier le chef de projets de l'opérateur SFR pour connaître l'avancement du déploiement de la fibre optique à Châteauneuf. Pour permettre à la population d'en savoir plus, la municipalité a organisé une réunion publique en demandant à SFR d'apporter des éléments plus précis.

Une présentation pédagogique, la cartographie et le calendrier prévisionnel du déploiement de la fibre sur la commune ont constitué l'essentiel du programme de la réunion publique qui s'est tenue le mardi 18 décembre à 18h à la salle des fêtes de La Mède. Cette présentation a été suivie d'échanges avec les habitants.



RAPPEL DU CALENDRIER

- En janvier 2019 : 3 739 logements seront éligibles à la fibre.
- À la fin de l'année 2019 : 2 400 prises supplémentaires.
- À la fin de l'année 2020 : 100 % des logements.

Même si SFR est en charge du déploiement de la fibre optique sur la commune, les règles permettent à chaque opérateur qui le souhaite de se raccorder sur les armoires. Chaque habitant pourra donc faire son choix.

COMMENT VÉRIFIER L'ÉLIGIBILITÉ DE VOTRE FOYER ?

Il est possible de le vérifier et de souscrire à l'offre Très Haut Débit chez SFR de 3 façons :

- En saisissant votre adresse ou numéro de téléphone sur le site : <http://www.sfr.fr/box-internet/la-fibre-chez-vous/>
- En appelant le 1099 (appel gratuit depuis un poste fixe),
- En vous rendant dans une boutique SFR (liste sur <http://boutique.sfr.fr>).

Construisons ensemble le nouveau site internet de notre ville

Votre avis compte
La ville de Châteauneuf-les-Martigues envisage de changer son site internet et nous avons besoin de vous. Pour que le site fournisse les services que vous attendez, répondez à quelques questions en ligne sur www.chateauneuf-les-martigues.fr. Vous avez jusqu'au dimanche 6 janvier inclus.

LA COMMUNE N'A PAS LA COMPÉTENCE SUR LES QUESTIONS RELATIVES AU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Quelques communes ont voté des délibérations ou ont pris des arrêtés contre les compteurs électriques communicants Linky. Mais ces textes sont suspendus ou annulés par la justice. En effet, la cour administrative d'appel de Nantes a rejeté en octobre dernier les recours de deux communes qui avaient décidé d'interdire ou de soumettre à conditions le déploiement de ces installations sur leur territoire. Elle estime que *"la propriété des ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité, dont font partie les compteurs, est attachée à la qualité d'autorité organisatrice du réseau public de distribution d'électricité."*

Selon la cour, comme à Châteauneuf-les-Martigues, la plupart des communes ont perdu leur compétence dans ce domaine et ne peuvent donc pas prendre de mesures relatives au déploiement des compteurs Linky sur leur territoire.



Qu'en est-il pour la santé et la vie privée ?

Par ailleurs, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) a jugé que le risque d'exposition aux champs électromagnétiques était faible. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet www.anfr.fr.

Quant à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), elle veille à ce que les données de consommation détaillées ne soient pas collectées sans l'accord de l'utilisateur. La CNIL a publié une délibération N°2012-404 du 15 novembre 2012 relative aux traitements des données de consommation. Vous pouvez la consulter sur Legifrance.gouv.fr.



ASSOCIATIONS ET MUNICIPALITÉ PARTENARIAT, SUBVENTIONS : LES BONNES PRATIQUES

Aujourd'hui, près de 150 associations sont actives et environ 1 300 bénévoles œuvrent quotidiennement à Châteauneuf-les-Martigues pour répondre aux différents besoins de la population dans les domaines du sport, des loisirs, de la culture, de la solidarité, de la vie de quartier, du patrimoine, de l'histoire... Elles sont indispensables car elles concourent à l'apprentissage de la citoyenneté et du bien vivre ensemble.

La ville soutient les associations

Dans un contexte de réforme des institutions, il est indispensable de conforter le rôle des associations pour compléter l'action municipale et favoriser la cohésion sociale. Pour rappel, 1 112 940 € de subventions ont été versées aux associations en 2018, hormis les mises à disposition de locaux, le soutien technique et logistique de la municipalité.

Ces subventions représentent presque 11 % du budget de fonctionnement de la Ville, hors charges de personnel.

L'OCTROI D'UNE SUBVENTION N'EST PAS OBLIGATOIRE

Il est régi par différents critères. Il faut que le projet associatif relève de l'intérêt général ou d'un intérêt public local direct. La municipalité n'est pas tenue d'accorder une subvention, ni de justifier les raisons de son refus.

La subvention allouée peut être une aide financière directe ou indirecte (logistique, prêt de matériel, de salle, communication...).

Une charte de partenariat

Elle est signée entre la municipalité et les associations engageant moralement les deux parties et définissant les bonnes pratiques.

Les obligations des associations pour avoir le soutien de la municipalité

Les associations doivent :

- être enregistrées auprès des services de la Préfecture et être parues au Journal Officiel avec leur siège social sur la commune,
- être répertoriées au service vie associative à la Maison des associations,
- avoir une vie associative réelle sur la commune,
- avoir une gestion saine et transparente,
- s'assurer du bon emploi des financements publics,
- inviter le Maire ou l'adjointe déléguée aux relations avec le mouvement associatif à l'assemblée générale annuelle et leur communiquer le procès-verbal,
- remplir correctement le dossier de demande de subventions et le déposer dans les temps.



À SAVOIR

Il est indispensable pour la Ville de disposer des éléments financiers demandés pour engager des fonds publics et en vérifier l'utilisation.

USAGE ET RESPECT DES BIENS PUBLICS ET DES SERVICES MUNICIPAUX

La collectivité peut soutenir les associations par des aides en nature (logistique, prêt de matériel, de salle, communication...).

- **La mise à disposition d'espaces communaux** fait l'objet d'une réservation et d'un contrat de réservation en respectant les capacités d'accueil et les règles d'hygiène et de sécurité. L'interlocuteur est le service vie associative à la Maison des associations.
- **La mise à disposition d'équipements sportifs** est réalisée selon un calendrier sportif et fait l'objet d'une convention de prêt. L'attribution des créneaux est validée en commission des sports à la fin du mois de juin pour la rentrée suivante.
- **La mise à disposition d'un équipement pour un événement non planifié.** Compte tenu des nouvelles contraintes de sécurité, un minimum d'un mois est requis pour étudier une demande de réservation pour une manifestation non planifiée.
- **La mobilisation des services municipaux** Conformément aux engagements signés dans la convention de prêt, les agents des services municipaux peuvent être mobilisés pour satisfaire les demandes des associations. Ces dernières ne peuvent pas exiger un service supplémentaire en s'adressant directement aux agents. Les associations doivent aussi respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition.

PRÉVENTION DE LA GESTION DE FAIT

- La mise à disposition des locaux municipaux ou d'espaces sur le domaine public à titre gratuit, entraîne l'obligation, pour l'association, de ne pas se livrer à des activités commerciales ou concurrentielles ou lucratives au sein de ces locaux communaux. Ces activités doivent être désintéressées, ce qui exclut toute recette tirée directement ou indirectement de cette mise à disposition.
- Toute association organisant un marché, un salon, une foire ou un vide grenier, doit s'acquitter d'un droit de place défini par la commune.

RESPECT DE L'ARGENT PUBLIC

- **Toute association a l'obligation de respecter l'argent public et de veiller à sa bonne utilisation.**

Dans le domaine de la communication, les associations doivent se préoccuper du développement durable et des fonds publics.

Le Président doit s'assurer de l'utilité de la photocopie et de l'intérêt public (informer le public d'une manifestation). Une photocopie destinée à un usage purement personnel est interdite.

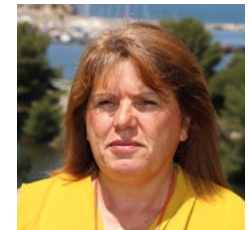
L'association doit faire preuve de responsabilité citoyenne en utilisant, pour la communication interne, les courriers électroniques.



DATES À RETENIR

Pour information, le dossier de demande de subvention pour l'année 2019 est à retirer depuis le 5 novembre et doit être déposé avant le 18 janvier 2019 à la Maison des associations.

“ Notre volonté est de privilégier la transparence, le partenariat et l'aide efficace dans l'accompagnement des associations. ”



Sylvie Ladegaillerie
Adjointe au Maire déléguée aux Relations avec le mouvement associatif

“ La pratique du sport se développe sur notre commune. Les propositions se sont diversifiées. Notre volonté est d'être à l'écoute des associations sportives pour permettre aux habitants de tout âge de trouver une activité physique qui leur procure bien-être et épanouissement. ”



Serge Montarello
Adjoint au Maire délégué aux sports

LA MUNICIPALITÉ VEUT RÉSORBER L'HABITAT INSALUBRE D'UN TERRAIN À LA MÈDE



Un terrain municipal non viabilisé situé avenue Mirabeau à La Mède est occupé depuis plus de 40 ans par une dizaine de personnes. C'est une situation problématique que la municipalité veut régler.

Un traitement humain et social de ce problème

Ce sont d'anciens travailleurs en situation régulière vivant depuis toujours dans des caravanes devenues insalubres. Aujourd'hui, ces hommes immigrés sont âgés et à la retraite, ils ont aussi des problèmes de santé. Leur situation est devenue très problématique durant la canicule de cet été. C'est pourquoi, la Ville a décidé dans un premier temps d'attribuer provisoirement des logements d'urgence à deux d'entre eux puis de traiter chaque cas individuellement. Ainsi, le Maire a engagé un processus de résorption totale de cet habitat insalubre et dégradé sur ce terrain en privilégiant un traitement

humain et social au regard de cette situation exceptionnelle.

Une mise en sécurité nécessaire

En effet, ce terrain non viabilisé est inconstructible car il est situé dans une zone inondable particulièrement dangereuse d'une part, et d'autre part parce qu'il se trouve dans le périmètre d'exposition aux risques technologiques de Total (Zone PPRT). Ainsi, pour des raisons de santé, de salubrité et de sécurité publique, il est impératif de mettre en sécurité ces personnes et de mettre un terme progressivement à toute installation de personne sur ce site.

Un accompagnement social individuel

Un accompagnement social individuel est prévu selon l'âge et l'état de santé des personnes grâce à un partenariat entre le Centre communal d'action sociale et l'association AMPIL, Action Méditerranéenne pour l'Insertion

Sociale par le Logement, spécialisée dans la gestion de ce type de situation. Un travail de recensement associé à un diagnostic individuel approfondi sera réalisé pour permettre de reloger ces personnes. Un suivi social sera aussi réalisé à la suite du relogement.

Un terrain qui restera inconstructible et interdit d'accès

L'enlèvement progressif des caravanes sera réalisé au fur et à mesure du relogement des personnes avec leur accord. Le terrain sera progressivement interdit d'accès pour éviter que d'autres personnes ne viennent occuper des caravanes insalubres et ne se mettent en danger. Aucun projet n'étant possible sur cette parcelle inondable exposée aux risques technologiques, son accès sera définitivement interdit.

EN IMAGES

Samedi 29 septembre
ONE MAN SHOW
ANTHONY JOUBERT

Dans son spectacle, Anthony Joubert a raconté son parcours pour devenir humoriste, pour le plus grand plaisir du public.



Du jeudi 4 au dimanche 7 octobre
FESTIVAL DE THÉÂTRE ACT'9
EN SCÈNE

Des comédiens de talent se sont succédé sur scène pour proposer chaque jour des moments de rire et d'émotions, à l'occasion du festival de théâtre amateur.



Du samedi 6 au vendredi 12 octobre

SEMAINE BLEUE

La semaine nationale des retraités a connu plusieurs temps forts. Entre autre le traditionnel repas des anciens, un atelier culinaire, la visite du MUCEM, un salon du bien-être, une séance de cinéma et de théâtre.





Dimanche 7 octobre
BALADE DE LA VIE

Les participants sont venus en famille ou entre amis pour traverser le site du Barlatier et soutenir le don du sang.



Mardi 9 octobre
INAUGURATION DU LOCAL DE L'ORDRE DE MALTE

Pour permettre à l'association de venir en aide aux familles les plus démunies, le local, baptisé "Bienheureux Gérard" au cours de l'inauguration, ainsi qu'un fourgon ont été mis à disposition par la municipalité.

Samedi 13 octobre
RUÉE ROSE

Les Châteauneuvais ont participé avec entrain à la traditionnelle marche solidaire, permettant de récolter près de 13 000 € de fonds pour la lutte contre le cancer.



Du samedi 27 au dimanche 28 octobre
EXPOSITION D'OISEAUX D'ÉLEVAGE

Les visiteurs ont découvert de multiples oiseaux, mais aussi des stands de coquillages, de papillons, et d'insectes présentés par des passionnés.

Mardi 30 octobre
DÉMOLITION DE L'ANCIEN CCAS

La construction du nouveau CCAS, rue de l'église, débutera en 2019. La démolition de l'ancien bâtiment est déjà effective. L'espace libéré permettra la création de nouvelles places de parking gratuites. L'accès aux commerces du centre-ville sera facilité.



Mercredi 31 octobre
QUARTIERS EN FÊTE

Tous les participants des précédents rassemblements de quartiers en fête se sont réunis pour un après-midi spécial Halloween, organisé par le CMJ.



EN IMAGES



Du mardi 6 au samedi 24 novembre "ARMISTICE 1918 : 100 ANS DÉJÀ"

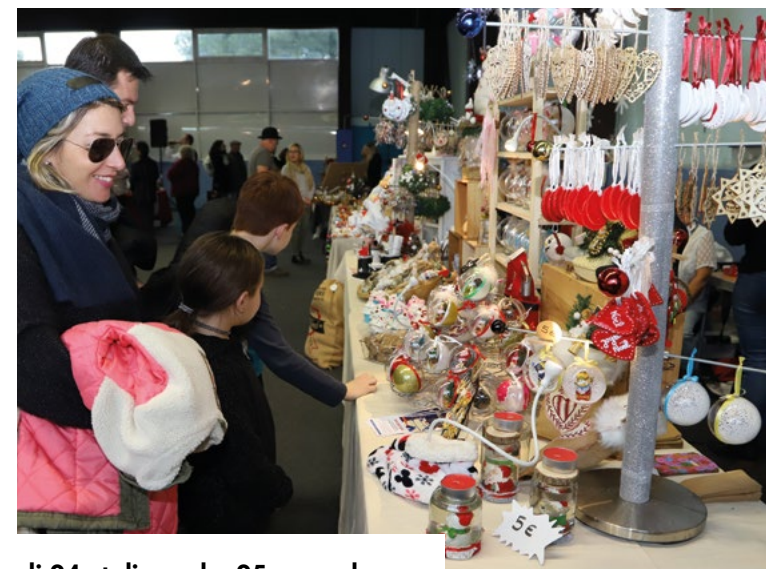
Pour commémorer les 100 ans de l'armistice, un spectacle basé sur des documents échangés pendant la guerre 14-18, issus des archives de la ville, une exposition et une projection au cinéma ont été proposés.

Le 11 novembre, une commémoration en présence de la chorale d'enfants s'est tenue devant le monument aux Morts, restauré pour l'occasion.



Du vendredi 16 au dimanche 18 novembre FOIRE AUX SANTONS

Les visiteurs avaient un large choix de santons, bruts ou peints, de la puce aux tailles plus classiques, pour compléter leur traditionnelle crèche provençale.



Samedi 24 et dimanche 25 novembre

MARCHÉ DE NOËL

Pendant 2 jours, de nombreux exposants ont aidé à préparer les fêtes de fin d'année dans une ambiance familiale.



Vendredi 7 et samedi 8 décembre

LA VILLE OFFRE DES SAPINS DE NOËL AUX COMMERÇANTS

Cette opération symbolique permettra de décorer le centre-ville à l'approche des fêtes en complément des illuminations. C'était là l'occasion pour la municipalité de saluer le dynamisme des commerçants locaux.



INFOS PRATIQUES

• ENQUÊTES PUBLIQUES

Diverses enquêtes publiques sont réalisées tout au long de l'année. Pour les connaître, en plus de l'affichage obligatoire en mairie, le site internet de la ville publie en ligne les éléments nécessaires à votre information. Vous pouvez donc les consulter sur www.chateauneuf-les-martigues.fr.

• RECYCLEZ VOS SAPINS DE NOËL

Vos sapins de Noël seront récupérés du jeudi 3 janvier au jeudi 31 janvier, aux points de collecte mis en place par la commune.

Sur Châteauneuf :

- Cimetière Montcalm, avenue Général de Gaulle
- Parking de la Poste
- Parking des résistants, en centre-ville
- Parking du Pôle Culturel Jean-Claude Izzo
- Skate parc, boulevard Jean-Jacques Rousseau
- Route de Farren, face à l'impasse des vignerets
- Parking de l'école Mireille Feraud-Foësser
- Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny (au niveau du feu tricolore).

À La Mède :

- Parking de la salle des fêtes de La Mède
- Parking avenue Emile Cotte, face à la poste.



ÇA CONCERNE VOS ENFANTS

• RECENSEMENT SCOLAIRE

Les parents sont invités à venir déclarer leurs enfants nés en 2016, munis d'un justificatif de domicile et du livret de famille (original et copie).

Cette démarche est obligatoire pour permettre à la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation et des Sports de prévoir les effectifs scolaires 2019/2020 et d'organiser au mieux la rentrée scolaire.

Rens. 04 42 76 90 25



• SEJOURS ET STAGES D'HIVER POUR LES 6/17 ANS

La ville et les associations partenaires organisent des séjours, des stages sportifs et des stages de loisirs pour permettre aux jeunes Châteauneuvais de profiter pendant les vacances scolaires de février. Découvrez le programme du guide jeunesse en ligne sur le site internet ainsi que les modalités d'inscriptions.

CENTRE AÉRÉ PARC PIERRE VINCENT (ACM)

• DU CHANGEMENT DANS LES INSCRIPTIONS

À partir du 1^{er} janvier, les enfants devront désormais être inscrits préalablement au centre social Maison pour Tous, pour la garderie du matin (de 7h30 à 8h30) et du soir (de 17h30 à 18h30,) des mercredis et pour les vacances scolaires.

Inscriptions de 9h à 12h et 14h à 19h sur place, rue du Vieux moulin.

Rens. au 04 42 79 84 50 ou socioeducatif@csmpt.fr

• VACANCES D'HIVER ET DE PRINTEMPS

Inscriptions au centre social Maison pour Tous de Châteauneuf, le mardi 15 (8h-19h) et le mercredi 16 janvier (9h-12h et 14h-19h).

Les inscriptions se font en fonction des places disponibles et par ordre d'arrivée des dossiers complets. Nouveautés : les dossiers sont valables jusqu'en 2020.

C'EST LE MOMENT DE VOUS INSCRIRE

• RANDO DES 3 FRÈRES

Dimanche 27 janvier

Départs de 7h30 à 9h à la salle des fêtes de La Mède (Espace Michel Blasco)

L'association Cyclo Club de Châteauneuf-les-Martigues (CCCM) affilié à la FFVELO proposent de participer aux randonnées VTT (23 à 45 km) et pédestre (16 km), au rallye-raid pour les écoles VTT de la région, ainsi qu'à la concentration route. Allure libre.

Inscriptions et informations tarifs : www.cccm13.fr.

Clôture des inscriptions sur internet le 25 janvier.

Rens. ccc13220@gmail.com.

Contacts : Christian Chauveau – 06 03 59 06 59 - Jean-Baptiste Hainzelain 06 58 51 96 59.



• BOUCLE ET TRAIL DE VALTRÈDE

Dimanche 24 février

Au départ de la zone de la Valampe, à proximité de la Plaine des Sports de Châteauneuf-les-Martigues

L'association sportive Chrono Libre vous propose deux courses nature et un trail dans les collines de la chaîne de l'Estaque :

Tarifs : 10 € (14 € le jour de la course), 14 € (18 € le jour de la course), trail 20€ (pas d'inscription le jour de la course).

Inscriptions sur Internet : www.courirenfrance.com - Renseignements sur : <http://chronolibre.e-monsite.com>.

Retrait des dossards au gymnase Jean-Claude Blanc de la Plaine des Sports :

- le samedi la veille de la course de 14h à 17h.
- sur place le jour de la course de 7h30 à 9h15.



Le groupe de la majorité municipale

En cette fin d'année autorisons-nous quelques lignes d'autosatisfaction. L'absence de critique de l'opposition dans le dernier Vivre nous y incite. Aujourd'hui notre plaisir est grand d'écrire que le travail et les compétences des élus de la majorité ont pu corriger les erreurs du passé et surmonter leurs conséquences. L'avenir s'éclaircit. Ceci nous encourage à continuer

pour consolider nos résultats et éviter que les précédents ou d'autres viennent pour répéter une gestion incontrôlée. Le budget important de la Municipalité est tentant. Mais cet argent est le vôtre. L' élu a une grande responsabilité et un travail intensif. Il a des missions multiples et diverses. Il doit servir loyalement l'intérêt collectif afin que chacun prenne plaisir à vivre en toute

sécurité et à moindre frais dans sa Commune. Roland MOUREN et le Conseil municipal vous invitent le 18 janvier à la cérémonie des vœux. Il présentera le bilan 2018 de ses actions et ses projets 2019. BON BOUT D'AN, BONNES FÊTES À TOUS.

Les groupes d'opposition

L'absence de texte politique de notre groupe dans le Vivre était l'expression de notre colère face aux difficultés rencontrées.

Les débats en conseils municipaux sont agressifs, tronqués, les réponses à nos questions sont éludées et les polémiques apparaissent sur les réseaux sociaux.

Lorsque nous mettons nos idées au centre des débats, on nous renvoie constamment au passé pour

clôre la discussion. Nous n'avons jamais été dans une opposition systématique, mais nous voulons des échanges démocratiques, constructifs et toujours respectueux. En cette fin d'année, faisons le vœu que le respect mutuel soit de mise pour que le dialogue se fasse enfin dans la sérénité. Faisons le vœu qu'ensemble, chers Châteauneuvais et Médéens, nous œuvrions au devenir de notre commune. Demain

nous souhaitons agir avec vous pour la gestion d'une commune éco responsable, solidaire et tournée vers l'avenir. Nous souhaitons à toutes et à tous de très joyeuses fêtes de fin d'année et un bon bout d'an. A l'an que ven.

Groupe d'opposition Châteauneuf La Mède demain
Claude Ribière, Marc Lopez, Marie-Paule Delpy, Véronique Braëms.

Aucune expression de ce groupe n'a été communiquée à la rédaction du magazine pour ce numéro.

Thierry Del Baldo
Jean-François Bourdin
100% L'Humain d'abord.

Ensemble pour notre ville. Le nouveau bestseller 2019 sera-t-il « la paupérisation de la classe moyenne » ? La révolte des gilets jaunes, montre l'état de notre pays qui a oublié depuis longtemps les Français. À force de nous détrousser, car c'est de cela dont il s'agit : Les mères, les hommes, les enfants et les retraités sont descendus hurler leurs souffrances. Les politiques et les syndicats relégués aux oubliettes. Le président qui applique son

programme mais aussi les non-dits comme la baisse des retraites, APL. Pour les Châteauneuvais/Médéens c'est la double peine. Ici les buccorhodaniens subissent, les économies imposées par le Maire qui maintenant va ouvrir les vannes juste avant les élections. Dans tous les cas personne n'est dupe, chez nous le jaune vire au rouge : Incapacité à arrêter les déchets diffus, installation de caravanes partout, urbanisation, comme son

prédécesseur, la Moutte nord et la Glacière (en face CARREFOUR). À l'instar de ce constat accablant, nous vous souhaitons à vous et tous les êtres qui vous sont chers de bonnes fêtes de fin d'année dans le partage et la paix.

Didier Gidde et son équipe.
Ensemble pour notre ville.

• MOIS D'OCTOBRE ET NOVEMBRE 2018

NAISSANCES

Ilana Farget, Milo Rigo, Mattéo Collura, Liya Lamaa, Lyna Messabihi Frances, Lyenzo Moreau, Adem Eryucel, Maelia Gonzalez, Séléna Gelder, Kataleya Bitoune Nacelle, Hugo Costa, Iris Caroux, Naomie Sava, Tiago Soriano, Emmanuel Amaya.

MARIAGES

Caroline Attia et Sébastien Loubet, Gwendoline Ralu et Aymen Othman, Trinité Criado et Thierry Esposito, Ahlam Bouallagui et Mehidi Agueni.

SI VOTRE ENFANT EST NÉ À MARTIGUES

Les parents dont les enfants sont nés à Martigues et désirant la parution de la naissance de leur enfant sur le magazine VIVRE de la commune sont invités à contacter le service Etat Civil à l'adresse suivante : etatscivil@chateauneuf-les-martigues.fr.

DÉCÈS

Monique Irato épouse Nicolas, Jean Pierre Marras, François Fenech, Christiane Gimenez veuve Milano, Anita Pedibat veuve Juan, René Abba, Paule Doré épouse Simon, Eugénie Gervais veuve Tournel, Marie Nardin veuve Piras, Denise Glémarec veuve Rossero, Antoine Lopez, Anna Mauro veuve Gastaldi, Giovanni Gole, Francis Thibaut, Lucien De Samié, Claudette Focchi veuve Devliegher.

LE NOM DE VOTRE ENFANT N'EST PAS MENTIONNÉ ?

L'avis de naissance dans le magazine municipal est facultatif. Lors de la déclaration de naissance de votre enfant, vous avez signalé votre consentement ou non à faire paraître le nom de l'enfant dans la presse locale. Par ailleurs si celui-ci est né dans une autre ville, il arrive souvent que l'avis de mention des communes extérieures nous soit envoyé tardivement. Le nom de votre enfant paraîtra dans le magazine suivant.

BIENVENUE AUX BÉBÉS



Émilie Montoya



Léo Lebreton

BIENVENUE



LEE-AM TORRES

Né le 8 février 2013 en Thaïlande Lee-am a été adopté en septembre. L'aboutissement d'un rêve qui faisait battre le cœur de ses parents.

Cérémonie des VOËUX



Ensemble,
réalisons
notre ville
de demain

Vendredi **18 janvier**
18h30 Plaine des sports

RETROUVEZ-NOUS SUR

 www.chateauneuf-les-martigues.fr - Châteauneuf-les-Martigues Officiel 

